des conférences artistiques. La Société est ouverte à toutes les participations, sous la seule condition d'être présenté au bureau par deux parrains déjà membres de l'œuvre — et de payer une cotisation de 10 fr.

Le projet de la Société est d'inaugurer ses travaux par une exposition de l'œuvre du peintre Lillois, Alphonse Colas.

M. Mongy, directeur des travaux municipaux de la ville de Lille est nommé officier de l'Instruction publique.

M. Datilleul, adjoint au maire de la ville de Lille et M. Tousart, directeur des *Enfants du Vieux-Lille* et de l'*Union Chorale de Croix*, sont nommés officier d'académie.

M. Liagre, secrétaire du Denier des écoles officielles à Lille, est nommé officier d'académie.

Conseil départemental de l'instruction primaire. — Par arrêté du préfet Saisset-Schneider, les instituteurs et les institutrices libres laïques du département sont appelés à élire, le samedi 14 janvier prochain, en remplacement de M. Vauberten, un membre adjoint du Conseil départemental, pour les affaires contentieuses et disciplinaires intéressant l'enseignement privé laïque.

Le dépouillement du scrutin aura lieu dans l'une des salles de la préfecture, le lundi 16 janvier, à dix heures du matin. Si un second tour de scrutin est nécessaire, il y sera procédé le samedi 21 janvier.

Conseils de Préfecture. — M. Facon, conseiller de préfecture, est désigné pour remplacer pendant l'année 1888 les fonctions de vice-président du conseil de préfecture du Nord.

M. Lecesne est désigné pour remplir les mêmes fonctions dans le Pas-de-Calais.

Exposition des bières. — Le *Journal officiel* publie la liste des récompenses accordées à l'occasion de l'exposition des bières françaises en 1887. Voici les distinctions accordées aux exposants de notre région :

Médailles d'or : MM. Gosselin-Hénaut, faubourg de Lille, à Valenciennes (foyers et plateaux de touraille); Lawrence et Cie, à Lelle (refrigerants); B. Vandenbroucque, à Bourbourg (orges, escourgeons, malts).

Médailles d'argent. — Société anonyme des verreries de Lourches (bouteilles).

Médailles de bronze. — M. Caziès-Dollos, à Busigny (houblons); M. Bureau, à Lille (pompes).

Mentions honorables. — MM. Delassus-Mutuel, à Merville (carrelages de brasserie); Lebrun-Marret, à Felleries (ustensiles de brasserie); E. Lefebvre, à Onnaing (laveur de tonneaux).

Chronique du feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré mercredi à 1 h. 1/2 de l'après-midi, chez M. Molière, tapissier, rue de Pas, 6; il a été promptement éteint et les pompes n'ont pas du fonctionner.

Le feu a été communiqué au plancher de la salle à manger, située au premier étage, par une cheminée prussienne qui y était installée.

Les dégâts occasionnés tant par l'eau que par le feu s'élève à 800 francs pour le mobilier et à 200 francs pour l'immeuble.

Il y a assurance à la *Compagnie d'Assurances Générales*.

Attaque nocturne. — Pendant la nuit de lundi un de nos concitoyens, M. R..., demeurant rue Léon-Gambetta, qui regagnait son domicile, a été assailli à l'extrémité de la rue Wicar, près le square Ruault, par deux individus qui, après l'avoir roué de coups, lui ont enlevé son porte-monnaie.

Aux cris que poussait M. R... des voisins se sont levés et sont accourus pour lui porter secours; mais les malfaiteurs ont pris rapidement la fuite, et il a été impossible de les arrêter. M. R..., que cette agression avait brisé, a été reconduit chez lui par deux personnes que la scène avait attirées.

Marché aux chevaux. — Au marché de mercredi deux cent neuf chevaux ont été exposés en vente.

Transactions peu importantes.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 28 décembre 187

Diffamation, affaires diverses. — M. Doutrelon de Try ayant été odieusement diffamé par un pamphlet intitulé : *Le Sac à Malices*, a cité devant le tribunal correctionnel le gérant de cette feuille, un sieur Cattoire. Celui-ci, qui faisait défaut, a été condamné à un mois de prison, cinq cents francs d'amende et cinq cents francs de dommages et intérêts envers M. Doutrelon. Le tribunal a, en outre, ordonné l'insertion du jugement en première page du *Sac à Malices* et dans deux journaux de Lille.

Le nommé Louis Dehonne, de Roubaix, ayant fait réveillon, se prit de querelle à 3 h. 1/2 du matin, avec un cabaretier qui, pour se faire sortir de chez lui, dût requérir un agent de police. Dehonne injuria et bouscula le représentant de l'autorité, ce qui le fait condamner à 10 jours de prison et 25 francs d'amende.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mardi 27 décembre 1887

Qualité de commerçant

M. X..., de Roubaix, souscrivit, à l'émission, mille actions au Crédit maritime de France. Il les céda ensuite à la Banque Nouvelle qui, bien que cessionnaire n'effectua aucun versement. Dès lors, la société du Crédit maritime ayant été déclarée en faillite, le syndic obtint le 31 décembre 1884, de la Cour de Paris, un arrêt condamnant M. X... à payer à cette société 125.000 fr. avec intérêts et frais.

Saisi ultérieurement d'une demande en faillite de M. X... pour non paiement des 125 000 fr. par lui dus, le tribunal de commerce de Roubaix a, par jugement du 20 octobre dernier, rejeté cette demande en décidant que le défendeur n'était point commerçant. Par arrêt rendu aujourd'hui, la Cour d'appel de Douai a confirmé ce jugement.

Des décisions intervenues il résulte qu'on ne saurait considérer quelqu'un comme commerçant, par cela seul :

1° Qu'il a été qualifié de commerçant dans un inventaire après décès, des actes de procédure, des en-tête de lettres imprimées et des annuaires. Dans l'espèce, M. X... soutenait n'avoir été que l'employé de son père.

2° Qu'il s'est livré à des opérations de bourse qui ne sauraient constituer des actes de commerce. Le fait par un non-commerçant, d'acheter et revendre des valeurs de bourse ne le fait pas devenir commerçant. Bien des propriétaires et rentiers font ces achats et reventes.

Du reste dans l'espèce, M. X... ne payait pas personnellement patente.

L'affaire a été plaidée par Mes Devimeux et Boissonnet.

Audience du mercredi 28 décembre.

Le danger des carabines Flobert

Le 1er janvier 1886, vers cinq heures du soir, deux jeunes gens de 16 ans, Frédéric Delloue et Edouard Lecomte, accompagnés d'un camarade, s'amusaient dans une pâture, à tuer des oiseaux, avec une carabine Flobert.

Edouard Lecomte visa un oiseau qui fut blessé et tomba. Delloue courut le chercher, en le tenant à la main, revint vers le jeune Lecomte.

Celui-ci était, à ce moment, occupé à recharger son arme. Le coup partit et la balle vint malheureusement, presqu'à bout portant, atteindre Frédéric Delloue. Elle pénétra par derrière, à la hauteur du genou, et se serait fixée à l'extrémité supérieure du tibia. Elle y serait encore, car les médecins ne l'ont point extraite et n'ont point davantage trouvé d'orifice de sortie.

Après quelques jours, survinrent des complications; abcès, phlegmon, arthrite, fistules. Ces accidents graves durèrent longtemps et, s'ils ne mirent pas en danger la vie du jeune Delloue, tout au moins exposèrent-ils ce dernier à une amputation. Elle put être évitée et la guérison est arrivée à la suite d'une dizaine de mois de souffrance, pendant lesquels le blessé fut soigné par trois ou quatre docteurs en médecine, notamment par le docteur Paquet.

Aujourd'hui l'ankylose et l'atrophie subsistent encore. Les muscles sont considérablement amaigris, le genou est déformé, la longueur de la jambe diminuée. Frédéric Delloue boitera toujours et la fatigue lui sera interdite, en écartant même l'éventualité d'accidents nouveaux ou d'une opération pour empêcher le retour de complications par l'extraction du projectile.

M. Lecomte, teinturier à Croix, civilement responsable de son fils mineur, se reconnut débiteur de dommages-intérêts. Pour fixer leur chiffre, il aurait, dit-il, proposé de s'en rapporter à l'arbitrage de trois négociants de Roubaix ou de anciens magistrats tels que MM. Le Roy et de Valroger.

Les pourparlers n'ont pas abouti, M. Henri Delloue négociant en laines à Roubaix, agissant tant en son nom personnel que comme représentant de son fils Frédéric, assigna, devant le tribunal civil de Lille, le jeune Edouard Lecomte, représenté par son père et ce dernier comme civilement responsable. Il réclame 10000 fr. pour lui même et une indemnité de 100000 fr. pour son fils blessé et infirme.

L'on plaida, au nom de M. Lecomte père, l'atténuation de l'indemnité et le tribunal, par un jugement du 7 avril 1887, accorde provisionnellement 5000 fr. à M. Delloue père en désignant, d'autre part, *trois experts* pour examiner l'état du jeune Frédéric Delloue. Ces experts furent MM. Arnould, directeur du service de santé du *premier corps d'armée*, Follet, *professeur* de clinique chirurgicale à la faculté de médecine de l'Etat, et Cazin, directeur de l'établissement de Berck-sur-mer.

Le rapport des experts déposé, le tribunal, par un second jugement en date du 28 juillet dernier, condamna Edouard Lecomte et son père solidairement à M. Delloue père une nouvelle somme de 1483 fr. avec intérêts judiciaires. Il les a, de plus, condamnés à faire à Frédéric Delloue, une pension annuelle et viagère de 3000 francs, pour sûreté de laquelle le syndic des agents de change de Lille devrait acheter, aux frais de MM. Lecomte père et fils, un titre de rente 3 0/0, *immatriculé en leur nom*, pour la nue-propriété, mais au nom du blessé pour l'usufruit.

Appel a été interjeté par M. Lecomte père, pour lui-même et comme représentant son fils mineur.

Devant la première chambre de la Cour, il ne conteste pas plus qu'en première instance, l'imprudence de ce dernier qui a tenu son arme dans la direction du jeune Delloue, et sa propre responsabilité à lui, pour avoir laissé la carabine aux mains de son fils Edouard.

Mais il trouve exagérés les dommages-intérêts et la pension accordée dont il demande la réduction. Cette pension correspond à un capital de 80 à 90,000 fr. Or, je n'ai, dit M. Lecomte, qu'une fortune modeste et je suis père de cinq enfants.

La Cour a réduit la pension viagère à 1000 fr. par an, confirmant, pour le surplus, le jugement. Elle a d'ailleurs, condamné MM. Lecomte père et fils, à tous les dépens, même d'appel, à titre de supplément de dommages-intérêts.

PETITE CORRESPONDANCE

B. F. à Tourcoing... — Vos deux numéros d'obligation Bruxelles 1886 ne sont pas sortis au dernier tirage.

Nous publions régulièrement le tirage d'obligations belges.

NORD

Distinctions honorifiques. — Par arrêté de M. le ministre du commerce et de l'industrie, en date du 23 décembre, des médailles sont accordées à MM. Alfred Lotigie, contremaître de fabrique à Wervicq-Sud; Bailleul, ouvrier distillateur à Quesnoy-sur-Deûle, et Lefebvre, ouvrier cordier chez M. Louis Walle, à Wambrechies.

La Société d'Agriculture de Dunkerque, s'est réuni lundi, à 11 heures du matin, à Bergues, pour l'élection d'un nouveau président, en remplacement du regretté M. Gaspard.

M. le général de Fresch-ville a été élu président par 185 voix sur 187 votants.

M. de Frescheville a prononcé un discours.

Armentières. — MM. Decher, Chas et Franaux, conseillers municipaux de la ville d'Armentières, sont nommés officiers d'académie.

Bertry. — Lundi, dans la matinée, Cotin, père, *tisseur* à Bertry, crut devoir adresser à son fils Célestin, âgé de dix-huit ans, quelques reproches, au sujet d'une petite escapade qu'il avait faite la veille. Célestin eut l'air de prendre assez bien la réprimande, continua de travailler comme si rien n'était et dîner d'assez bonne humeur.

Après le dîner, il monta comme il avait coutume, au grenier pour se reposer.

A deux heures, il n'était pas encore descendu, et son père monta le réveiller. Mais on juge quels *furent son effroi et sa douleur* quand il se trouva en face du cadavre de son fils pendu à l'une des poutres de la toiture.

Bergues. — Nous apprenons la mort de M. l'abbé Quêtu, ancien curé de Coudekerque, décédé à Bergues, à l'âge de 74 ans et 6 mois.

M. l'abbé Quêtu né à Ebblinghem en 1813, fut ordonné prêtre en 1837 et nommé vicaire à Bergues en 1841. Il y resta jusqu'en 1883 et fut appelé à la cure de Coudekerque.

Dans les premiers mois de la présente année, M. l'abbé Quêtu donna sa démission pour raison de santé et se retira à Bergues.

Cassel. — Une douloureuse nouvelle nous est arrivée de Cassel, celle de la mort de M. Edouard Ribeire, commis principal de la Direction des affaires indigènes de Cochinchine, Chevalier de l'Ordre Royal du Cambodge, décédé le 25 décembre, à l'âge de 27 ans 1/2.

M. Ribeire, de retour de la Cochinchine, était rentré à Cassel la veille au soir pour y prendre un peu de repos.

Le lendemain dans la matinée, les derniers sacrements lui furent administrés et le soir il expira au milieu de sa famille en pleurs.

PAS-DE-CALAIS

Le général Boulanger dans le Pas-de-Calais. — Le général Boulanger, ancien ministre de la guerre, est passé mardi matin par la gare d'Arras, venant par l'express de onze heures.

Le général, qui était accompagné de son officier d'ordonnance, a repris la ligne de Doullens se rendant en court déplacement chez un ami du canton de Pas-en-Artois.

Boulogne-sur-Mer. — M. et Mme Gladstone sont arrivés par le paquebot de Folkestone. Ils sont partis immédiatement pour Paris en wagon-salon.

Ils ont été acclamés par les Anglais résidant à Boulogne.

BELGIQUE

Le Sénat a adopté mercredi, par 41 voix contre 6 et 2 abstentions, le projet de loi modifiant les lois provinciale et communale et attribuant notamment la nomination des échevins aux conseils communaux.

La loi entrera en vigueur au début de l'année prochaine.

La haute assemblée a voté ensuite le budget des finances.

Réception de la délégation de l'Institut de France chez M. le duc d'Aumale à Bruxelles. — MM. Renan, Camille Doucet, Jules Simon, Bertrand et Wallon, délégués par l'Institut de France pour remettre au duc d'Aumale une médaille commémorative de la donation du château de Chantilly, sont descendus mardi soir au Grand Hôtel.

Mercredi matin la députation a été reçu par M. le duc d'Aumale, accompagné de M. de Chazelles, dans l'hôtel de la chaussée de Charleroi.

M. Renan a adressé une courte allocution au prince, le remerciant de son don magnifique; le directeur de l'Institut a fait l'éloge des services que le duc d'Aumale a rendus à la France et qu'il vient de compléter si noblement en offrant à la science, non seulement un domaine immense et ses revenus, mais aussi des collections précieuses, formées par le donataire pendant un demi-siècle.

En terminant, M. Renan a exprimé les regrets qu'éprouve l'Institut de l'exil du prince.

Le duc d'Aumale a répondu en faisant l'éloge des services rendus par l'Institut à la France et à la science.

Après avoir félicité M. Chaplain et s'être entretenu quelques instants avec les membres de la députation, M. le duc d'Aumale a convié ces messieurs à un déjeuner servi dans ses salons.

M. Camille Doucet est reparti pour Paris à une heure.

Vers trois heure, MM. Jules Simon, Bertrand, Wallon et Chaplain sont allés visiter le musée ancien et le musée moderne.

Commandes bulgares. — Un officier supérieur de l'armée bulgare est arrivé à Liège et a fait, dans une des grandes manufactures d'armes de la ville, une commande de 50,000 fusils à petit calibre, qui devront être livrés au mois de février.

La grève à La Louvière. — On écrit de La Louvière, le 27 décembre : « Les 250 ouvriers des charbonnages du Sars-Longchamps, qui avaient refusé de descendre, se sont remis au travail aujourd'hui, sans qu'il ait été fait droit à leur réclamation. »

Courtrai. — *Sinistre trouvaille.* — Le cadavre d'une jeune femme d'Halluin a été retiré de la Lys. Le cadavre a dû rester deux ou trois semaines dans l'eau; au corps de la femme était attaché le cadavre d'un petit enfant. Jusqu'à présent, on ignore les motifs de ce drame; l'instruction commencée éclaircira, sans doute, ce mystère.

Une double tentative d'assassinat a été commise à Verrebroek près de Termonde. Deux vieux cultivateurs de cette commune allaient se mettre au lit.

A un moment donné, l'un d'eux sortant de la maison, se sentit saisi, par deux individus qui le rouèrent de coups de gourdins. Le vieillard tomba sur le sol, la tête ensanglantée et perdit connaissance. Au même instant un troisième malfaiteur pénétrait dans la maison où se trouvait l'autre frère, qui fut à son tour, roué de coups. Le malheureux, qui a 74 ans, s'évanouit.

Les trois misérables coururent alors à la chambre principale de l'habitation, fracturèrent les meubles, mais ne trouvèrent pas l'argent qu'ils cherchaient.

Sur ces entrefaites, le premier revenu à lui, s'était traîné, couvert de sang, jusque sur le seuil d'une maison voisine. Les voisins accoururent alors et les trois bandits ne se donnèrent pas la peine de les attendre.

ETAT-CIVIL. *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 28 décembre.* — Jean-Baptiste Louvion, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 17. — Marie Matthys, rue de l'Hommelet, cour Dhalluin, 15. — Victor Lacroix, rue Beaurepaire, cour Delplanque, 6. — Louis Roger, rue du Luxembourg, maisons Cordonnier, 32. — Alfred Choquet, rue du Collège, 47. — Hélène Dewachter rue des Anges, 33. — Georges Moreau, rue Jacquart, 144. — *Mariages.* — Jules Midelair, 23 ans, journalier, à Bruxelles, et Hermance Ansart, 18 ans, piqurière, rue des Longues-Haies, cour Deconinck, 13. — Jules Bailly, 25 ans, boucher, rue d'Alger, maisons Foveau, et Anna Chevalier, 16 ans, sans profession, rue d'Alger. — *Déclarations de décès du 28 décembre.* — Julien Vo lekindt, 8 mois, rue de la Guinguette, 37. — Edmond Speleers, 3 ans rue de Lille, sentier du Crechet, 9. — Biacq, présenté sans vie, rue de l'Alma, 190. — Eulalie George, 59 ans, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 27 décembre.* — Maria Roormaer, rue du Clinquet. — Augustin Delemme, rue du Tilleul. — Léontine Serroen, rue de la Latte. — Christophe Depraetre, rue Jean Legrand. — Emile Duterte, à l'Epinette. — *Déclarations de décès du 27 décembre.* — Alice Frenoy, 5 ans, rue de la Blanche Porte. — Louis Dupont, 43 ans 3 mois 22 jours, employé, rue de Gand.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille CLARISSE-DESURMONT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Catherine DESURMONT, veuf de M. Chrétien-Joseph CLARISSE, décédée à Mouscron le 18 décembre 1887, dans sa 7.e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 30 courant, à 9 heures 3/4, en l'église de Mouscron, d'où son corps sera conduit au cimetière de Roubaix pour y être inhumé. — L'arrivée au cimetière de Roubaix, à 1 heure 1/2. — L'assemblée à 9 h. 1/2, à la maison mortuaire, Couvent des Sœurs Noires de Mouscron.

Les amis et connaissances de la famille LIÉVIN-JACQUART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Elise-Joseph JACQUART, décédée à Wattrelos, le 18 décembre 1887, dans sa 3.e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 31 courant, à 9 heures, en l'église de Wattrelos — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau du Petit-Paris, (maisons Pouvier-Boulanger), à 8 heures 1/4.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église d'Hem, le mardi 3 janvier 1888, à 10 heures, pour le repos des âmes : de Dame Apolline Désirée BOUILLET, épouse de Monsieur Henri TENEUL, décédée à Hem, le 5 janvier 1884, dans sa 51e année, et de Mademoiselle Julie-Sophie TENEUL, décédée à Hem, le 16 mai 1885, à l'âge de 21 ans, administrées des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

Analyse des beurres par les souris. — Dans une lettre adressée à *The Analyst*, M. L. W. Mc Coy de Princeton (Etats-Unis) raconte une histoire curieuse de souris qui possèdent le don de pouvoir distinguer le beurre de margarine du beurre naturel, et qui préfèrent de beaucoup le dernier produit. Il reçut, il y a quelque temps, un certain nombre d'échantillons de beurres qu'on le pria de vouloir analyser. Les capsules dans lesquelles on fondit les beurres, après avoir décanté la graisse, furent laissées la nuit sur une table du laboratoire. Le lendemain, il fut très surpris de trouver que des douze capsules, dix étaient complètement nettoyées par des souris et que deux étaient intactes.

Les analyses faites, il constata que tous les échantillons étaient du beurre naturel à l'exception de deux, ceux auxquels les souris n'avaient pas touché. Il était bien improbable que ce ne fût que par hasard, néanmoins M. Mc Coy étendit dans une cloche une certaine quantité de beurre naturel et dans une autre cloche il fit de même avec du beurre de margarine. On plaça les verres sur la table pour les y laisser pendant la nuit.

Le lendemain, il trouva le verre garni de beurre naturel complètement nettoyé, tandis que les souris n'avaient presque pas touché au verre contenant du beurre de margarine. Les souris avaient un peu rongé le produit. L'expérience fut refaite avec quatre verres, deux contenant du beurre naturel et deux contenant du beurre de margarine. Le résultat fut le même. Les souris faisaient leur repas du beurre naturel et dédaignaient la margarine. Dans un des verres du dernier produit on n'aperçut que les pas d'une souris.

Si l'on ne laissait sur la table qu'une capsule de beurre de margarine, les souris en mangeaient seulement en petite quantité. Il n'y a pas de doute qu'une souris affamée mangera du beurre de margarine, mais il paraît qu'elle ne le fera que quand il n'y aura pas de beurre naturel. Le fait est très curieux et démontre un talent des souris jusqu'ici inconnu. M. Mc Coy veut profiter de ce talent pour ériger une sorte d'Académie de souris, dans laquelle ces animaux intelligents prendront la place des chimistes, — mais il est fort à craindre que le public ne veuille pas les accepter pour des autorités compétentes.

La photographie à distance. — Elle est plus ancienne qu'on ne semble le croire; en effet, lors de la guerre de Crimée, en 1854, un anglais, G. Thomas, avait déjà *photographié* à une distance de 5 km. Il se servait d'une lunette de 1m525 de longueur munie d'un objectif de 82mm5 de diamètre. Le diaphragme avait une ouverture de 25mm4.

Un crésus américain. — Depuis quelques jours l'archi-millionnaire Van der Bilt se trouve dans la capitale de la Turquie. Il est arrivé à Constantinople, avec une suite de 25 personnes. Van der Bilt voyage dans son propre yacht. L'entrée des Dardanelles lui avait d'abord été refusée, mais l'ambassadeur des Etats Unis s'est empressé de faire lever les difficultés.

Le séjour de M. Van der Bilt à Constantinople donne lieu à des bruits de toute nature. On veut, absolument que le crésus moderne qui n'est pas homme à voyager exclusivement pour son plaisir, soit venu en Turquie pour conclure des opérations financières avec le gouvernement.

A la dernière réception au palais, M. Van der Bilt et sa femme étaient invités. Le sultan lui a fait présenter ses hommages et a manifesté le désir de recevoir M. Van der Bilt en audience particulière. On comprend dès lors que les commentaires ne manquent pas d'aller leur train, et il y a de quoi.

Un chiffre fatidique. — Curieuses coïncidences, dont le relevé est communiqué par un chercheur de rapprochements à l'*Eclair* de Montpellier :

« L'auteur de l'article 7 a été frappé, l'année 1887, par un prétendu conjuré qu'avait désigné le n° 17, à l'aide d'un revolver calibre n° 7, et il s'est réfugié dans le 7e bureau de la Chambre.

» Quand nous serons à... 7, nous ferons une croix ! » *Un amateur, de... Cette.* »

Horrible supplice d'un prisonnier. — Il y a quelques jours, à Webberville, au Michagan, la prison prit feu. C'était un bâtiment en bois à un étage. Dans le crépitement des flammes, au milieu de la nuit, on entendit des cris terribles. C'étaient ceux d'un malheureux prisonnier qui faisait des efforts surhumains pour briser les barreaux de sa cellule.

Les personnes accourues se trouvaient dans l'impossibilité de le secourir, repoussées qu'elles étaient sans cesse par les flammes qui faisaient rage. L'homme, luttant en désespéré, dut abandonner tout espoir, lorsque les barreaux de sa prison furent complètement rougis par le feu. Alors on le vit, en proie à une folie furieuse, se jeter la tête contre les barreaux qui lui arrachaient la chair.

Quand le malheureux qui venait de subir cet horrible supplice, ne se montra plus à la foule, c'est qu'il venait d'être vaincu par la mort.

Le prisonnier était un homme de 38 ans, se nommant Ulwhall Tyler. Il avait été arrêté pour avoir frappé un gamin.

VARIÉTÉS

La conservation du lait

Le lait est un liquide alimentaire qui se conserve mal, surtout pendant la période estivale; il s'aigrit très vite; tourne et se caille. Pour prévenir cette altération, on a eu recours à divers moyens : l'ébullition, le refroidissement, l'addition de certains composés chimiques, le bicarbonate de soude, le borax, l'acide salicylique.

Parmi ces moyens, le premier, l'ébullition, est fréquemment employé dans les ménages, mais il ne saurait être utilisé dans le commerce, on ne voudrait pas du lait bouilli, et ensuite le lait, lorsqu'il est bouilli, ne se conserve que quelques heures pendant les chaleurs de l'été.

Le refroidissement est coûteux et peu commode; on ne met donc en pratique que le troisième moyen, addition de substances chimiques qui peuvent retarder les altérations du lait, Parmi ces substances le bicarbonate de soude, le borax et l'acide salicylique sont les seules dont l'usage se soit répandu. L'emploi du borax et de l'acide salicylique doit être prohibé comme étant de nature à nuire à la santé.

L'utilisation de bicarbonate de soude qui fut conseillée, dans le temps, par d'Arut, dans les rapports de 0,25 pour 100 avait été considérée jusqu'ici comme inoffensive.

Le bicarbonate en saturant les acides lactique et acétique produit de la fermentation du sucre de lait (lactose) au fur et à mesure qu'ils se forment, s'oppose à leur combinaison avec le caséum et empêche le lait de cailler, de tourner. D'après Payen, un millième de bicarbonate suffit pour produire cet effet.

La question de l'innocuité du lait alcalinisé fut soumise dernièrement par le préfet de la Seine, au conseil d'hygiène publique et de salubrité.

Il s'agissait de savoir s'il y a inconvénient pour la santé publique à permettre aux laitiers en gros d'ajouter au lait du bicarbonate de soude, dans le but d'en faciliter la conservation. Le bicarbonate de soude, destiné à cet usage, est ordinairement désigné, par les laitiers et par ceux qui le leur fournissent, sous le nom caractéristique de *conservateur*. Le conservateur est une dissolution de 95 parties de bicarbonate de soude dans 905 parties d'eau. On fait dissoudre et on ajoute un décilitre de cette solution à 20 litres de lait; de sorte que chaque litre renferme environ 0.475 grammes de bicarbonate.

M. le Dr Proust fut chargé de faire rapport sur la question que lui fut soumise par M. le préfet de la Seine. Voici la réponse qu'il lui donna :

« Mme P... vous a adressé le 10 mai dernier une demande à l'effet de savoir si l'emploi du bicarbonate de soude dans le lait est autorisé par le conseil d'hygiène. D'un autre côté, le sieur M... a adressé à M le chef du laboratoire municipal une lettre demandant qu'une surveillance spéciale soit exercée contre les laitiers en gros qui emploieraient le bicarbonate de soude pour la conservation du lait vendu à domicile.

» Cette question est déjà venue au conseil de salubrité et a été l'objet, le 25 avril 1876, d'un rapport de M. Bouchardat. Notre savant et regretté collègue avait conclu que l'emploi du bicarbonate de soude, désigné par les laitiers sous le nom de « conservateur » sans être autorisé fût toléré.

» Nous ferons remarquer qu'aujourd'hui nous possédons plusieurs moyens, le froid par exemple, pour conserver le lait, sans ajouter aucune substance étrangère à sa constitution. En outre, les moyens de communication sont maintenant assez rapides pour que le lait, quelque soit son lieu de production, puisse être transporté sans avoir le temps de s'altérer.

» Nous ajouterons que l'addition au lait de bicarbonate de soude, peut, dans certaines circonstances, ne pas être exempte de dangers.

» La transformation du sucre de lait en acide lactique donne lieu pour le lait additionné de bicarbonate de soude à un lactate de soude *qui est purgatif et est ainsi une cause de diarrhée chez les jeunes enfants.*

» Dans ces conditions, j'estime que l'addition du bicarbonate de soude au lait, aliment de premier ordre très souvent prescrit aux malades et aux enfants, ne doit être ni *autorisée* ni *tolérée*.

» Signé : Dr A. PROUST. »

Cette opinion est formelle, elle indique clairement le danger qu'il y aurait à laisser employer impunément le bicarbonate de soude. Pour les tout jeunes enfants cet alcalin peut être une cause première d'affections intestinales, d'entérites, qui amènent fatalement la mort. La statistique obituaire nous apprend que sur cent enfants qui naissent il y en a à peine la moitié qui atteignent l'âge d'un an, et que sur ces cinquante décès, il y en a 60 pour 100, qui meurent des suites de diarrhées infantinales provenant le plus souvent d'une alimentation irrationnelle ou de l'ingestion de mauvais lait.

Nous ne saurions donc assez recommander aux mères de famille qui ont de jeunes enfants à nourrir au moyen de lait d'animaux, de s'assurer de la nature et de la qualité de cette boisson.

Le bon lait ne doit contenir, en moyenne, que 0.31 gr. pour cent de matières minérales, le maximum 0.7 ne doit pas être dépassé.

Un procédé qui pourra être utilisé par tout le monde pour s'assurer que du bicarbonate de soude a été ajouté au lait est le suivant : On traite le lait suspect par son poids d'alcool fort à 40° (p. 100) bien neutre (ce qu'on obtient en distillant sur de la magnésie). L'alcool sépare le caséum du sérum, qui seul passe à travers le filtre. La liqueur filtrée de même que le caséum ramène au bleu le papier de tournesol rougi par un acide. Si l'on évapore le sérum il laisse un résidu qui fait effervescence avec les acides, le vinaigne, par exemple. Le lait pur, traité de la même manière ne manifeste rien de semblable.

La petite quantité de bicarbonate de soude ajoutée au lait ne lui communique pas de saveur sensible, mais une proportion de ce sel dépassant 1.50 p. c. lui donnerait une saveur alcaline, désagréable.

PENSÉES DIVERSES

Le malheur est bon à deux choses : à éprouver les amis et à épurer la vertu.

FRANKLIN.

Les enseignements du christianisme produisent le plus pur patriotisme.

CLEVELANT.

Il y a beaucoup de profit à vivre avec des gens qui n'ont pas de mémoire. Chaque fois qu'on leur dit quelque chose d'agréable, ils l'oublient; l'impression reste : elle redouble toutes les fois qu'on recommence et l'on recommence autant de fois qu'on veut.

DE LIGNE.

La prudence est moins une vertu qu'une qualité; naturellement elle devrait être la disposition la plus favorable à toutes les vertus, et trop souvent, elle n'en est que la dispense.

DIDEROT.

Interrogeons l'histoire; elle est la physique expérimentale de la législation.

PORTALIS.

On ne gouverne pas une nation éclairée avec des demi-mesures. Il faut de la force, de la suite et de l'unité dans tous les actes publics.

NAPOLÉON Ier.

La postérité serait trompée, si elle jugeait par la grandeur des évènements la grandeur des hommes qui y ont participé.

BERNIS.

Ce qui manque le plus de nos jours, c'est le respect dans l'ordre moral et l'attention dans l'ordre intellectuel.

ROYER-COLLARD.

Voir, à la 1re page, les autres dépêches et la dernière heure.

THEATRE DE ROUBAIX, situé rue Richard-Lenoir. — Direction de Mme L. Deschamps. — Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h 0/0. — Jeudi 29 décembre 1887 — — Pour les représentations de M. Luciane, fort ténor. — Spectacle de famille. — Chaque billet, pris au contrôle et aux bureaux de location, donne droit à deux personnes — Grand succès : BARBE BLEUE, opéra comique en trois actes et 4 tableaux, par MM. H. Meilhac et H. Halévy, musique de J. Offenbach. — Mlle Marie Deschamps remplira le rôle de Boulotte. — LES JURONS DE CADILLAC, comédie en un acte, de M. Pierre Berton. — Ordre du spectacle : 1. Les Jurons de Cadillac. — 2. Barbe Bleue. — Costumes nouveaux de la maison Créteur.

Prix des places : Loges de face, 3 fr. — Loges de côté, 2 fr. 50. — Stalles, 2 fr. — Parquet, 1 fr. 25. — 2e galerie, 1 fr. — Parterre, 0,75 c.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Bureaux à 7 h. 1/4. — Rideau à 8 h. 0/0. — Jeudi 29 décembre 1887. — Treizième représentation d'abonnement. — Spectacle extraordinaire. — Entrées de faveur généralement suspendues. — Première représentation de M. Bourgeois, 1re basse. — ROBERT LE DIABLE, grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, par MM. E. Scribe et G. Delavigne, musique de Meyerbeer. — Au 3e acte, grand ballet : Pas des Nonnes, par tout le corps de ballet — Décors nouveaux. — Lumière électrique. — Orchestre dirigé par M. de la Chaussée.

BIBLIOGRAPHIE

Calendriers des Ephémérides; des Proverbes; Littéraire; des Rébus; Mignon.

Le Calendrier à effeuiller est devenu une nécessité. On vit si vite aujourd'hui, nos heures sont si encombrées, notre attention est si incessamment tiraillée en tous sens par tout ce qui se fait, ou se dit, ou se pense, ou se rêve, que nous avons besoin d'interroger chaque matin, et de conserver jusqu'au soir à portée du regard ce témoin du temps, pour ne pas oublier bien des choses : la date que ses gros chiffres nous rappellent, le saint qu'il fait fêter et imiter, l'abstinence ou le jeûne qu'il faut observer.

Mais il y a calendrier et calendrier. La plupart sont d'une extrême insignifiance, beaucoup sont neutres, de cette neutralité qui est mauvaise, parce qu'elle n'est pas *bonne*; *quelques-uns ne valent rien*. Tout autres sont les calendriers que la Société Saint-Augustin met en vente. Nous avons déjà passé en revue ses calendriers religieux : examinons aujourd'hui ses calendriers profanes : il y en a quatre, excellents tous quatre, et certainement sans pareils.

C'est bientôt dit, m'objecterez-vous, mais il faudrait le prouver — Ce sera bientôt prouvé, cher lecteur. Prenons, par exemple, le plus banal, celui qu'on trouve partout, le *Calendrier à Ephémérides*. — Sans doute, vous y rencontrerez des faits secondaires, car tous les jours de l'année ne sont pas d'illustres dates; sans doute aussi vous y verrez ce que vous avez vu *ailleurs*, nul n'a le monopole de l'histoire; mais vous ne trouverez pas ailleurs ce choix judicieux d'événements contemporains qu'il n'est pas permis d'oublier, ce rappel d'anniversaires dont tout catholique aime à se souvenir.

Voyons encore le *Calendriers des Proverbes*. La sagesse des nations, à qui on attribue les proverbes, n'est pas sage toujours, ni dans l'expression ni même dans l'intention; l'emprunt quotidien qui lui est fait ici est au contraire tout à son honneur comme fond et comme forme, par conséquent sans danger pour personne.

L'amusant, même le drolatique ne sont pas exclus de la collection. Rien de plus gai, en effet, que le *Calendrier des Rébus*, qui reproduit au recto le texte des deux premiers, éphémérides et proverbes, et qui donne, au verso, les jours impairs une caricature, les jours pairs un rébus dont la solution n'arrive que 48 heures après.

Plus intéressant, ou si vous voulez, autrement intéressant, le *Calendrier Littéraire* contient, dans ses trois cent soixante-cinq feuillets, une antologie de la langue française aussi complete qu'on la peut souhaiter. Plus de deux cents écrivains, poètes et prosateurs, y sont représentés par des morceaux variés et en grande partie nouveaux; car c'est dans son champ même qu'a été cueillie la gerbe de chacun, et non dans les glanes ramassées de à par autrui. On pourra s'étonner d'y voir réunis les noms les plus disparates; qu'on se rassure, les pires parlent ici le langage des meilleurs, mais il ne faudrait pas les juger sur cet échantillon; et sous prétexte qu'on les a rencontrés une fois en bonne compagnie et dans une *tenue correcte*, se permettre d'aller chez eux visiter Rabelais, Montaigne, Voltaire et nombre de modernes.

Mentionnons comme point final, le *Mignon* qui cube environ trois centimètres, et qui dit cependant ce qu'il faut dire.

H. D.

Calendriers de la Vie des Saints; du Sacré-Cœur; de la Sainte-Vierge; des Bénédictins; de Saint-Dominique; de Saint François d'Assise; de Saint Ignace; de Sainte-Thérèse; de Saint-François de Sales; de Saint-Vincent de Paul; de Saint-Alphonse de Liguori; de Saint-Paul de la Croix.

Société de Saint-Augustin, Lille.

Les calendriers religieux de la Société de Saint-Augustin peuvent se partager en deux groupes. Les uns représentent, en quelque sorte la catholicité de l'Eglise qui est de tous les temps et de tous les lieux; ils rassemblent ou bien les exemples des Saints de toutes les époques et de tous les pays, ou bien les témoignages de leur foi : — c'est le *Calendrier de la Vie des Saints*, qui caractérise chaque jour en vingt lignes, le héros dont l'Eglise célèbre la fête, et qu'elle propose à notre imitation; — c'est le *Calendrier de la Sainte-Vierge*, plébiscite admirable des Pères et des Docteurs qui proclame toutes les prérogatives de Marie, guirlande de fleurs embaumées cueillies dans des parterres mystiques, et qui s'effeuillent joyeusement devant la Madone d'un bout à l'autre de l'année; — c'est le *Calendrier du Sacré-Cœur*, à la fois doctrinal historique et pieux, qui définit, avec le texte même des bulles, la dévotion au Cœur de Jésus.

Les autres, empruntés aux écrits des principaux fondateurs d'Ordres et à ceux de leurs fils, donnent à la vérité des formules, à la morale des préceptes où se conservent la physionomie spéciale et pour ainsi dire l'accent de chaque institut.

Voici d'abord le *Calendrier bénédictin* : à la suite du Patriarche des moines d'Occident, les Grégoire, les Anselme, les Bernard, les Gertrude, y redisent les enseignements qu'ils ont fait entendre à nos pères, et recommandent le travail, l'obéissance et la prière liturgique, ce triple instrument de leur conquête.

Les *Calendriers de Saint-Dominique et de Saint-François-d'Assise* semblent s'adresser surtout aux membres des deux associations chères entre toutes à Léon XIII, le Rosaire et le Tiers Ordre.

Les Jésuites, leurs élèves, leurs amis, voire leurs ennemis, se disputeront le *Calendrier de Saint-Ignace* : il leur livre, en effet, le secret de la force des Jésuites, et le moyen d'être comme eux, tout à la hauteur de toutes les situations, supérieurs à toutes les vicissitudes.

Le *Calendrier de Sainte-Thérèse* entr'ouvre, devant les plus tièdes, les portes du *Château de l'âme* : il conduira insensiblement, dans le *Chemin de la perfection*, celui qui chaque jour considèrera et suivra les conseils de la réformatrice du Carmel.

Saint-François de Sales est un moderne; l'éternelle vérité se rajeunit sous sa plume, les trois cent soixante-cinq maximes que renferme son calendrier pourvoient à toutes les nécessités de notre âme, avec une douceur et une grâce exquises.

La nouvelle édition du *Calendrier de Saint-Vincent de Paul* est faite pour tout le monde, car tout le monde est tenu d'aimer son prochain; elle sera particulièrement utile aux confrères de Saint-Vincent de Paul.

Le *Calendrier de Saint-Alphonse de Liguori* plaira davantage à ceux qui apprécient l'éloquence familière et émue, solide et féconde que les Rédemptoristes semblent avoir reçue en héritage de leur zélé fondateur.

Enfin le *Calendrier de Saint-Paul de la Croix* portera les âmes généreuses à *compléter*, selon le mot de l'apôtre, par la médiation quotidienne de la Passion du Sauveur, *ce qui manque aux souffrances de Jésus Christ*. Les éditeurs ont eu la bonne pensée de placer, en regard de la traduction, le texte original des paroles de Saint-Paul de la Croix. C'est un attrait de plus.

H. D.

COUTEAUX

Grands rayons de coutellerie

Couteaux de table et de dessert, de tous genres et de tous styles, en os, ébène, buffle, corne blonde, ivoire, nacre, etc. — **Ciseaux.** — Choix considérable de ciseaux de toutes formes et de toutes grandeurs, pour couturières, tailleurs, ciseaux pour magasins, ciseaux de poche se fermant, ciseaux bouts ronds, etc. — **Rasoirs** garantis français, belges, etc.

MAISON BONNAVE-PECQUEUR

Rue Nain, 8, près l'Hôtel Ferraille, ROUBAIX

Couteaux de poche à une et plusieurs lames coupes-cors, couteaux-poignards, couteaux de poche fins de tous modèles. **Couperets** p' échantillons. **Réparations et repassage tous les jours**

LE MASSON

Dentiste Expert

Dents et Dentiers perfectionnés

Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

AUX

Fabriques Parisiennes

16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16

ROUBAIX

MAISON A REMIREMONT (Vosges), Grande-Rue, 35

MAISON A PARIS, Rue de la Jussienne, 11

Grande spécialité de Blanc

TROUSSEAUX & LAYETTES

LINGE BRODÉ

et cousu à la main

OUVERTURE DE LA SAISON D'HIVER

Grande mise en vente de Modèles nouveaux, pour enfants, tels que :

ROBES, DOUILLETTES, TABLIERS

PELISSES & ROBES DE BAPTÊME, ETC.

RIDEAUX EN TOUS GENRES

CHOIX CONSIDÉRABLE

DE LINGERIE FINE

GRAND ASSORTIMENT DE

DRAPS & TAIES

brodés à la main

Bandes et Garnitures brodées sur toile

POUR CHEMISES

Dépôt de Toiles des Vosges

blanchies sur pré

en toutes largeurs, garanties à l'usage

PRIX EXCEPTIONNELS

CHIFFRES & BRODERIES A FAÇON

Maison reconnue depuis de longues années pour vendre le meilleur marché et entièrement de confiance.

Prix-fixe marqué en chiffres connus.

14625

Maison A. BOUTRY

36, rue de l'Espérance, Roubaix

ENTREPRISE

DE

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

Spécialement :

Pavages, Sables et Graviers

FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES

Couvertures, zinguerie et plomberie

Réparations en tous genres.

Grande célérité

14247 8713

Librairie *ABEL PILON*, rue de Fleurus, 33, PARIS

A. LE VASSEUR & Cie, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française;

de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Eaux-Fortes, Gravures en Couleur, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable **CINQ FRANCS** par mois PAR CHAQUE CENTAINE DE FRANCS D'ACQUISITION.

ESCOMPTE au COMPTANT. — *ENVOI FRANCO des CATALOGUES*

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

Cordonnerie, Nouveautés, Confections

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR CORDONNERIE, NOUVEAUTÉS, CONFECTIONS, ETC.) 2

Au Mouton couronné, place de la Liberté, 1 et 3, et Grande-Rue, 58, Roubaix. Spécialité pour deuil, hautes nouveautés noires et couleurs pour robes et confections. Cretonnes et croisés pour ameublements, flanelle blanche et couleurs, draperies noires et couleurs, articles blancs. Confections pour dames et enfants. Soieries et velours noirs et couleurs. 526

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX

Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.